Pierre Astié
Dominique Breillat
Céline Lageot [1]

REPÈRES ÉTRANGERS

(1er avril – 30 juin 2014)

Afghanistan

5 avril et 14 juin 2014. **Élection présidentielle.** La liste des candidats est publiée le 20 novembre 2013. Ces derniers ne devaient pas avoir une autre nationalité, devaient posséder 1 million d'afghanis (environ 13 000 euros), être âgés de 40 ans au moins et avoir le soutien de cent mille personnes dans vingt provinces différentes. Si vingt-sept candidatures avaient été déposées, onze seulement ont été retenues. Le président Hamid Karzaï, 56 ans, en fonction depuis le 22 décembre 2001, ne peut se représenter et officiellement ne soutient personne. Son frère aîné, Qayum Karzaï, 56 ans, homme d'affaires controversé, longtemps chargé des contacts secrets avec les talibans, se retire finalement le 6 mars et soutient Zalmaï Rassoul.

Seule femme à avoir déposé une candidature, Khadija Ghaznawi a été disqualifiée. Finalement, il n'y aura que huit candidats.

Au premier tour, Abdullah Abdullah, 53 ans, ophtalmologue, héritier du commandant Massoud, Coalition nationale d'Afghanistan, qui avait réussi à mettre Hamid Karzaï en ballottage en 2009 et dont le handicap est de ne pas être pachtoune, est largement en tête avec 44,9 % des suffrages devant l'économiste Ashraf Ghani Ahmadzai, 64 ans, ancien ministre, anthropologue, économiste à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, sans étiquette, bien vu des Américains, mais qui n'avait obtenu que 2,94 % en 2009, avec 31,5 %, et Zalmaï Rassoul, 70 ans, ministre des Affaires étrangères, francophone, centriste, proche du président Karzaï, naguère favorable au roi Zaher Shah et dont l'un des candidats à la vice-présidence est une femme, Habiba Sarabi, gouverneure de la province de Bamyan, avec 11,5 %.

Malgré les menaces des talibans, les Afghans ont été nombreux à voter.

Pour le second tour, Zalmaï Rassoul apporte son soutien à Abdullah Abdullah,

1. Université de Poitiers et cnrs – fre 3500 cecoji.

ainsi qu'Abdul Rassoul Sayyaf, 67 ans, ancien chef de guerre qui aurait conseillé le cerveau des attentats du 11 septembre, Organisation islamique Dawah d'Afghanistan, islamiste wahhabite arrivé quatrième et considéré comme le « mentor » de Ben Laden selon les États-Unis.

Le 6 avril, Abdullah Abdullah est l'objet d'un double attentat à Kaboul auquel il échappe. Deux explosions ont visé son convoi qui a été attaqué par un kamikaze et par une mine placée sur la route. Il y a eu six morts et vingt-deux blessés.

Malgré les violences qui ont fait plus de cinquante morts, le scrutin a pu se dérouler. Cependant, Abdullah Abdullah dénonce des fraudes.

Les résultats provisoires accordent 56,4 % des suffrages à Ashraf Ghani Ahmadzai et 43,6 % à Abdullah Abdullah, la participation étant de 60 % ; mais la publication des résultats définitifs est toujours en attente.

Algérie

17 avril 2014. **Élection présidentielle**. Six candidats participent à l'élection présidentielle : le président Abdelaziz Bouteflika, 77 ans, qui brigue un quatrième mandat, Ali Benflis, 69 ans, candidat largement battu en 2004, ancien Premier ministre, indépendant, Abdelaziz Belaïd, 51 ans, Front el-Moustakbal, ancien député du Front de libération national (FLN), Moussa Touati, 60 ans, président du Front national algérien, Ali Fawzi Rebaïne, 58 ans, président du parti Génération 54, candidat pour la troisième fois, et Louisa Hanoune, 60 ans, secrétaire générale du Parti des travailleurs, trotskiste, candidate également pour la troisième fois.

Le 16 novembre 2013, le FLN avait investi Abdelaziz Bouteflika comme candidat. L'annonce de sa candidature est faite le 23 février par le Premier ministre et non le président lui-même qui ne s'est plus exprimé depuis près d'un an. Ali Benflis annonce pour sa part sa candidature le 19 janvier 2014.

Chaque candidat doit avoir le parrainage de six cents élus ou la signature de soixante mille citoyens de vingt-cinq wilayas différentes.

L'Union européenne renonce à envoyer des observateurs.

Les Algériens de France votent dès le 12 avril.

Le président Bouteflika, qui a voté en fauteuil roulant, victime d'un accident vasculaire cérébral en avril 2013, en fonction depuis le 27 avril 1999, l'emporte pour un quatrième mandat dès le premier tour avec 81,5 % des suffrages contre 12,2 % à Ali Benflis, 3,4 % à Abdelaziz Belaïd, 1,4 % à Louisa Hanoune, 0,99 % à Ali Fawzi Rebaïne et 0,56 % à Moussa Touati. La participation a été de 51,7 %.

Ali Benflis dénonce une fraude électorale.

Le 22 avril, le Conseil constitutionnel prononce les résultats officiels et rejette les quatre-vingt-quatorze recours qui avaient été formés.

Le 28 avril, le président Bouteflika prête serment pour un nouveau mandat. Il nomme Abdelmalek Sellal, 65 ans, au poste de Premier ministre, fonction abandonnée par celui-ci pour diriger la campagne présidentielle.

Le 16 mai, le président Bouteflika promet de limiter à nouveau à deux le nombre maximum de mandats présidentiels. La disposition avait été supprimée en 2008 pour lui permettre de briguer un troisième puis un quatrième mandat. Cela s'inscrit dans une plus vaste révision constitutionnelle touchant quarante-sept articles et prévoyant notamment de conférer plus de pouvoir au Premier ministre. Est également prévue la fin du

nomadisme politique interdisant à un parlementaire de changer d'étiquette, sauf à être déchu de son mandat politique. Le texte prévoit d'affirmer la liberté de rassemblement et de manifestation ainsi que la liberté de culte.

Le pouvoir lance des consultations sur la révision constitutionnelle le 1er juin. Le dialogue est mené par le directeur de cabinet à la présidence et ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia. L'opposition refuse ce dialogue.

Élection présidentielle en Algérie

Inscrits	22 880 678	
Votants	11 307 478	(51,70 %)
Nuls	1 087 449	
Suffrages exprimés	10 220 029	

Candidats	*voix*	%
Abdelaziz Bouteflika, Front de libération nationale (FLN)	8 332 598	(81,53)
Ali Benflis	1 244 918	(12,18)
Abdelaziz Belaïd, Front el-Moustakbal	343 624	(3,36)
Louisa Hanoune, Parti des travailleurs (PT)	140 253	(1,4)
Ali Fawzi Rebaine, Génération 54 (AHD 54)	101 046	(1,0)
Moussa Touati, Front national algérien (FNA)	57 590	(0,6)

Allemagne

25 mai 2014. **Élections européennes**[1]. Sièges : 96 (- 3). Représentation proportionnelle avec listes bloquées, soit au niveau fédéral, soit au niveau du Land. Pas de seuil.

Le fait marquant est peut-être l'émergence des eurosceptiques d'Alternative pour l'Allemagne créée en 2013, qui a 7 élus. L'Union chrétienne-démocrate-Union chrétienne sociale (CDU-CSU) est en tête avec 35,4 % et 34 (- 8) des 96 élus – même si la CSU bavaroise, victime de son discours anti-européen, perd huit points par rapport à 2009 et si la CDU-CSU enregistre un net recul par rapport aux élections législatives de 2013 (41,5 %) –, devant le Parti social-démocrate (SPD) qui progresse de près de sept points avec 27,3 % et 27 élus (+ 4) ; les Verts fléchissent avec 10,7 % et 11 élus (- 3), Die Linke (la Gauche) reste stable avec 7,4 % et 7 élus (- 1), Alternative für Deutschland (Alternative pour l'Allemagne), anti-Union européenne, qui avait échoué au Bundestag, atteint 7 % et a 7 élus (+ 7), le Parti libéral-démocrate (FDP) poursuit sa descente aux enfers avec seulement 3,4 %, contre 11 % en 2009, et 3 élus (- 9), les Freie Wähler (Électeurs indépendants) obtiennent 1,5 % des voix et 1 élu (+ 1), le Parti pirate 1,4 % et 1 élu (+ 1), le Tierschutzpartei (Parti pour la protection des animaux) 1,2 % et 1 élu (+ 1), le Parti national démocrate,

1. Pour les résultats complets des élections européennes, cf. Resultats-elections2014.eu.

néo-nazi, extrême droite, 1 % et 1 élu (+ 1), le Familienpartei (Parti de la famille) 0,7 % et 1 élu (+ 1), Die Partei (Le Parti), formation satirique, 0,6 % et 1 élu (+ 1), le Parti écologique et démocrate 0,6 % et 1 élu (+ 1). L'extrême droite n'a pas dépassé 1 %.

En raison de l'absence de seuil imposé par la Cour constitutionnelle, la représentation allemande est éclatée en quinze partis…

Alternative pour l'Allemagne rejoint les conservateurs britanniques dans le groupe Conservateurs et réformistes européens (ECR).

La participation a été de 48,1 %, soit une progression de cinq points par rapport à 2009.

Australie

2 avril 2014. **Genre**. La juridiction suprême australienne reconnaît à l'unanimité « l'enregistrement d'une personne comme étant d'un genre "non spécifique" ». Une personne pourra être enregistrée à l'état civil comme étant de genre neutre en soumettant un dossier médical.

Autriche

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 18 (+ 1). Représentation proportionnelle à l'échelon national avec vote préférentiel. Seuil de 4 %.

Eurodéputé et leader du Parti de la liberté (FPÖ) pour les élections européennes, Andreas Mölzer, qui a joué un rôle important dans le rapprochement des formations d'extrême droite, retire sa candidature : ses propos racistes et louangeurs vis-à-vis du III^e^ Reich ne sont pas admis par l'extrême droite suédoise et pourraient empêcher le FPÖ de faire groupe commun au Parlement européen. Il est remplacé par Harald Vilimsky, 48 ans. Le FPÖ se garde de tenir des propos extrémistes le temps de la campagne électorale.

Les deux partis de la coalition au pouvoir obtiennent ensemble la majorité absolue des suffrages, les chrétiens-démocrates reculant et les sociaux-démocrates restant stables. L'extrême droite connaît une nette poussée en progressant de six points.

La participation a été de 45,7 %.

Belgique

25 mai 2014. **Élections législatives**. Bart De Wever, maire d'Anvers, leader du parti indépendantiste Nouvelle Alliance flamande (N-VA), se pose comme candidat au poste de Premier ministre. Le Parti socialiste est menacé en Wallonie et à Bruxelles par une formation d'origine maoïste, le Parti du travail de Belgique-Gauche ouvrière (PTB-PVDA).

La N-VA de Bart De Wever domine largement les chrétiens-démocrates en Flandre et obtient 20,33 % des voix sur le plan national et 33 (+ 6) des 150 sièges ; le Parti socialiste du Premier ministre, Elio Di Rupo, dirigé par Paul Magnette, avec 11,64 % et 24 sièges (- 2), est en recul mais reste la force principale chez les francophones ; le Parti démocrate-chrétien flamand (CD & V) obtient 11,65 % et 18 élus (+ 1) ; viennent ensuite les Libéraux et démocrates flamands (Open VLD) de Gwendolyn Rutten, avec 9,81 % et 14 élus (+ 1) ; le Mouvement réformateur, parti libéral de Charles Michel, avec 9,58 % et 19 élus (+ 1) ; le Parti socialiste flamand (SP.A) de Bruno Tobback, avec 8,86 % et 13 élus (=) ; Groen ! (Vert !) de Wouter Van Basien, avec 5,34 % et 6 élus (+ 1) ; le Centre démocrate humaniste de Benoît Lutgen, avec 4,92 % et 9 élus (=) ; le Parti du travail de Belgique-Gauche ouvrière, avec 3,7 % et 2 élus ; Intérêt flamand (VB), extrême droite, avec 3,7 % et 3 élus ; et Écolo, parti vert francophone d'Olivier

Deleuze et Emily Hoyos, avec 3,26 % et 6 élus (- 2).

La formation du nouveau gouvernement sera difficile et il est à craindre que le scénario de 2010 où il avait fallu pas moins de cinq cent quarante et un jours pour former un gouvernement se reproduise. Le 26 mai, Elio Di Rupo démissionne. Il sera difficile à Bart De Wever qui est chargé le 27 mai d'« examiner les conditions dans lesquelles un gouvernement peut être formé rapidement » de trouver des alliés. En effet, le 25 juin, le chef nationaliste flamand prend acte de son échec en vue de former un gouvernement. Le 27 juin, c'est Charles Michel qui est nommé informateur.

En revanche, les majorités semblent plus faciles à trouver pour gouverner les régions.

25 mai 2014. **Élections européennes**. Les Belges élisent 21 députés (- 1) dont 12 néerlandophones, 8 francophones et 1 germanophone. Le vote est obligatoire.

La N-VA, qui n'avait qu'un siège, a désormais le tiers de la représentation néerlandophone et est en tête avec 16,45 % et 4 (+ 3) des 20 élus belges, devant les Libéraux et démocrates flamands, avec 12,43 % et 3 élus (=). Le Parti démocrate-chrétien flamand obtient 12,28 % et 2 élus (- 1), le Parti socialiste flamand 8,06 % et 1 élu (- 1), Intérêt flamand 4,16 % et 1 élu (- 1) et Groen 6,44 % et 1 élu (=). Le vote préférentiel montre la très grande popularité de Guy Verhofstadt, qui recueille près de 480 000 « voix de préférence ».

Chez les francophones, les changements sont faibles. Le Parti socialiste a 11,06 % et 3 élus (=), devant le Mouvement réformateur, 10,39 % et 3 élus (+ 1), Écolo, 4,46 % et 1 élu (- 1), et Centre démocrate humaniste, 4,38 % et 1 élu (=).

Les germanophones élisent un chrétien-démocrate (CSP) (=).

La participation a été de 90 % dans un pays où le vote est obligatoire.

La Nouvelle Alliance flamande intègre le groupe des Conservateurs et réformistes européens (ECR).

Chine

Avril-juin 2014. **Corruption**. Le président Xi Jinping s'attaque à la corruption au sein du Parti. Trois cents personnes seraient en détention et 10 milliards d'euros de biens auraient été confisqués. Des interrogations subsistent sur le sort qui sera réservé à Zhou Yongkang, chargé des questions de police et de justice dans le bureau politique jusqu'en 2013.

Les autorités veulent sans doute conserver la main sur cette lutte : à parti du 1er mai, les Chinois n'ont plus le droit de faire remonter leurs doléances jusqu'aux autorités centrales. Le 19 juin, deux militants anticorruption sont condamnés à six ans et demi d'emprisonnement et un troisième à trois ans pour avoir manifesté en prenant des photos d'eux-mêmes brandissant des bannières qui demandent aux dirigeants politiques de rendre public leur patrimoine.

Croatie

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 11 (- 1). Représentation proportionnelle au plan national. Seuil de 5 %.

La coalition Union démocratique croate (HDZ) menée par le Parti démocratique croate, conservateur, nationaliste et eurosceptique, est en tête avec 41,4 % et 6 (=) des 11 élus, devant la coalition Kukuriku (SDP-HNS-HSU-SDSS-IDS), actuellement au pouvoir, avec 29,79 % et 4 élus (- 1), Alliance Verts et libre (ORAH), écologiste, avec 9,4 % et 1 élu, et l'Alliance pour la Croatie, avec 6,9 % et aucun élu.

La participation n'a été que de 25,2 %.

Danemark

Mai 2014. **Élections européennes.** Sièges : 13 (=). Représentation proportionnelle à l'échelon national avec vote préférentiel, le scrutin ne se déroulant ni aux îles Féroé ni au Groenland.

C'est l'euroscepticisme qui domine les élections. Le parti populiste, Parti du peuple danois (DF), xénophobe et anti-européen, extrême droite, dirigé par Morten Messerschmidt, est en tête pour la première fois, avec 26,6 %, en progrès d'un peu plus de onze points, et 4 (+2) des 13 élus, devant les Sociaux-démocrates de la Première ministre Helle Thorning-Schmidt, qui recule de deux points avec 19,1 % et 3 élus (-1). Venstre (Parti libéral) obtient 16,7 % et 2 élus (- 1), le Parti populaire socialiste (SF) 10,9 % et 1 élu (-1), le Parti populaire conservateur (KF) 9,20 % et 1 élu (=), le Mouvement populaire contre l'Union européenne, gauche souverainiste, 8 % et 1 élu (=) et le Parti social-libéral (RV) 6,5 % et 1 élu (+ 1).

La participation a été de 56,4 %. C'est la plus forte participation dans ce pays à des élections européennes.

Égypte

26-28 mai 2014. **Élection présidentielle**. L'Union européenne accepte de superviser ces élections le 10 avril, à l'occasion de la visite au Caire du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Le maréchal Abdel Fattah al-Sissi, 60 ans, ancien chef de l'armée, est favori. Sûr de sa victoire, il ne fait pas vraiment campagne.

Hamdeen Sabbahi, 59 ans, nassérien, poète, dissident de gauche, qui a soutenu l'éviction du président Mohamed Morsi, emprisonné dix-sept fois sous Anouar el-Sadate et Mohammed Hosni Moubarak, est candidat. Fondateur du Parti de la dignité en 1996, il était arrivé troisième lors de l'élection présidentielle de 2012. Cette candidature sauve l'apparence démocratique de l'élection. Sabbahi peut apparaître comme une caution.

Face à la faible participation, le scrutin est étendu d'une journée.

Le maréchal Abdel Fattah al-Sissi est élu avec 96,9 % des voix, recueillant 23,7 millions de voix sur 54 millions d'inscrits, contre 3,1 % pour Hamdeen Sabbahi.

La participation a été de 47,5 %.

Le succès n'est pas une surprise car les opposants avaient été écartés, qu'ils soient Frères musulmans ou dissidents de gauche.

La proclamation officielle intervient le 3 juin et le nouveau président prête serment le 8 juin. Le lendemain, il demande à Ibrahim Mahlab, déjà Premier ministre depuis le 1er mars 2014, de former un nouveau gouvernement. Le cabinet entre en fonction le 17 juin.

Espagne

8 avril, 21 mai et 26 juin 2014. **Catalogne**. Les députés des Cortes rejettent après sept heures de débat le projet de référendum sur l'indépendance de la Catalogne par 299 voix (Parti populaire et socialistes) contre 47 et 1 abstention.

9 avril 2014. **Lusophonie**. Le 9 avril entre en vigueur en Galice une loi introduisant le portugais dans les programmes scolaires à tous les niveaux.

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 54 (+ 4). Représentation proportionnelle sur le plan national avec listes bloquées. Pas de seuil.

Pablo Iglesias, 37 ans, professeur de science politique à l'université Complutense de Madrid, est tête de liste du parti Podemos et représente les déçus de la classe politique. Hervé Falciani, ancien informaticien de la banque HSBC qui a dévoilé des fichiers bancaires, est candidat sur cette liste.

La surprise vient de la percée de Podemos inspiré des Indignés et s'appuyant sur les réseaux sociaux, qui obtient 5 sièges. Alors qu'en 2009 les deux grands partis réunissaient 80 % des voix, ils tombent ensemble à 49 %. Le Parti populaire, avec son allié l'Union des démocrates-chrétiens et du centre, arrive certes en tête avec 26,06 % et 7 (- 8) des 54 élus, mais perd quinze points, devant le Parti socialiste ouvrier espagnol, avec 23 % et 14 élus (- 7), la coalition Gauche plurielle (IP/IU-ICV), écologiste et communiste, avec 9,99 % et 6 élus (+ 4), Podemos, avec 7,97 % et 5 élus (+ 5). Sept autres partis se partagent les 13 sièges restants.

Ce ne sont pas moins de dix partis qui obtiennent des sièges.

La participation a été de 45,9 %.

2 et 19 juin 2014. **Monarchie**. L'abdication du roi Juan Carlos Ier est annoncée le 2 juin. Elle met fin à plus de trente-huit années de règne, depuis le 22 novembre 1975. Il avait été choisi par le général Franco le 22 juillet 1969 pour lui succéder à son décès.

Le 11 juin, les députés approuvent l'abdication du roi par 299 voix contre 19 et 23 abstentions. Le Sénat se prononce pour par 233 voix contre 5 et 20 abstentions le 17 juin. Le lendemain, le roi Juan Carlos signe la loi d'abdication qui est effective à minuit. Il a été atteint par divers scandales et son état de santé peut justifier aussi la décision. Son fils, prince des Asturies, devient Felipe VI. À 46 ans, il a su préserver son image et succède à son père le 19 juin. Juan Carlos Ier et la reine Sofia continueront d'utiliser à vie le titre à caractère honorifique de roi et de reine. 62 % des Espagnols souhaitent un référendum sur le régime avant l'investiture du nouveau roi. Felipe VI et son épouse Letizia Ortiz, journaliste de télévision divorcée, épousée en mai 2004, ont deux filles, Leonor et Sofia.

La question de l'immunité de Juan Carlos Ier semblait se poser car la Constitution n'a pas prévu une abdication. Cependant, le 26 juin, le Parlement adopte une loi accordant l'immunité judiciaire à Juan Carlos. Il pourra ainsi échapper notamment à deux demandes de recherche en paternité déposées en 2012 et 2013.

Le nouveau couple royal effectue son premier voyage officiel en Catalogne le 26 juin. Dans un discours prononcé en espagnol et en catalan, le Roi souhaite une « collaboration sincère » entre la Catalogne et le pouvoir central espagnol.

Ce n'est néanmoins pas la fin des soucis pour la famille royale. Le 25 juin, la justice décide de maintenir l'inculpation de l'infante Cristina concernant un scandale de corruption.

États-Unis

17 avril 2014. **Adultère**. Le Sénat du New Hampshire abroge la loi anti-adultère de 1791 qui criminalisait l'infidélité conjugale, punie du pilori, de trente-neuf coups de fouet, de prison et d'amende. Vingt États punissent encore ces faits, sans vraiment appliquer les sanctions. La dernière amende remonte à 1983.

22 avril 2014. **Discrimination positive**. La discrimination positive est-elle morte ? Le 22 avril, par 6 voix contre 8, le neuvième juge s'étant récusé, la Cour suprême estime constitutionnelle l'interdiction décrétée en 2006 par le Michigan

d'utiliser l'appartenance à une minorité raciale comme critère d'admission dans les universités publiques. La loi en cause avait été adoptée par référendum sur l'initiative de groupes hostiles à la discrimination positive. Huit États ont remis en cause la discrimination positive.

29 avril, 20 mai, 17 et 18 juin 2014. **Peine de mort**. Les conditions odieuses dans lesquelles a eu lieu l'exécution capitale de Clayton Lockett en Oklahoma ne suffiront sans doute pas à remettre véritablement en cause la peine de mort aux États-Unis. C'est plus la méthode d'exécution, en l'espèce qualifiée de « profondément dérangeante » par le président Obama, que le principe même de la peine de mort qui est ainsi contesté, même si le mouvement abolitionniste progresse dans le pays. Il a fallu cinquante et une minutes pour trouver une veine afin de placer l'intraveineuse. Puis, vingt minutes après avoir administré le cocktail fatal, il a été constaté que la veine avait éclaté. Le condamné a été vu agité, grognant sur la table d'exécution. Le directeur des prisons a alors décidé l'arrêt de l'exécution. Mais, douze minutes plus tard, le condamné est mort d'une crise cardiaque foudroyante. Le matin même, il avait subi une décharge de taser pour avoir refusé de quitter sa cellule. Il avait été condamné pour l'enlèvement et le meurtre d'une jeune fille qu'il avait enterrée vivante.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme dénonce le 2 mai la cruauté de l'exécution et demande un moratoire aux États-Unis sur la peine de mort.

Actuellement, dix-huit États des États-Unis ont aboli la peine de mort et seuls neuf États l'ont pratiquée depuis deux ans.

Grande-Bretagne

24 avril 2014. **Minorité**. Les autorités britanniques déclarent que les 536 000 habitants de Cornouailles auront droit au statut de « minorité nationale », comme les Écossais, les Gallois et les Nord-Irlandais.

22 mai 2014. **Élections locales**. Aux élections locales qui avaient lieu dans un quart de l'Angleterre et en Irlande du Nord, le Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP), droite libérale europhobe, effectue une percée au détriment à la fois des travaillistes (31 %) et des conservateurs (29 %), mais il reste en troisième position derrière eux en recueillant 17 % des voix. L'UKIP fait un mauvais résultat à Londres. S'il réussit à gagner 155 nouveaux sièges alors qu'il n'avait que 2 élus et dispose désormais de 400 élus locaux, il ne réussit pas à s'emparer d'une seule mairie. Son électorat est trop dispersé. Les conservateurs perdent 231 conseillers municipaux et 11 municipalités.

22 mai 2014. **Élections européennes.** Sièges : 73 (+ 1). Représentation proportionnelle dans onze circonscriptions régionales (Gibraltar est inclus dans l'Angleterre du Sud-Ouest) avec listes bloquées. En Irlande du Nord, vote unique transférable. Pas de Seuil.

Nick Clegg mène le combat pro-européen contre Nigel Farage, leader de l'UKIP.

Les conservateurs pro-européens s'organisent avec la création d'un nouveau parti, le 4 Freedoms Party (UK EPP), qui se veut une alternative aux conservateurs de David Cameron et surtout à l'UKIP.

La victoire du parti nationaliste UKIP est le fait marquant et inquiétant de ces

élections. Il progresse de onze points par rapport à 2009, atteignant 27,5 % et 23 (+ 10) des 73 élus. Cependant, l'Écosse lui est hostile. Il n'y recueille que 10 %. Un autre parti indépendantiste, « Une indépendance de l'Europe », a obtenu 1,49 %. Les libéraux démocrates sont certainement les grands perdants. L'UKIP est arrivé en tête devant le Parti travailliste (Labour) qui, avec 25,4 %, progresse de dix points et obtient 18 élus (+ 5) mais n'a pas une grande avance sur les conservateurs qui recueillent 23,94 % et ont 18 élus (-5). Le Parti vert avec 7,87 % a 3 élus (+ 1), les libéraux démocrates, les plus pro-européens, avec 6,87 % s'effondrent et n'ont que 1 seul élu (- 10), le Parti national écossais (SNP) avec 2,44 % (28,9 % en Écosse, ce qui est une déception pour lui) a 2 élus (=). Une indépendance de l'Europe avec 1,4 % n'a aucun élu, le Parti national britannique avec 1,1 % non plus. Nord-Irlandais et Gallois seront représentés par le Sinn Fein, qui obtient 1 % et 1 élu, le Parti unioniste démocratique (Ulster), 0,8 % et 1 élu, le Plaid Cymru (pays de Galles), 0,71 % et 1 élu (=), ainsi que le Parti unioniste d'Ulster, 0,5 % et 1 élu.

La participation a été de 34,2 %.

22 mai 2014. **Union européenne**. Après les résultats des élections européennes, David Cameron est amené à durcir le ton. Il s'oppose à la candidature de Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission européenne, mais est très vite isolé, n'ayant que le soutien (encombrant) de la Hongrie. Suite à l'élection de Jean-Claude Juncker, David Cameron se déclare le 30 juin prêt à travailler avec lui.

Au Parlement, l'UKIP s'allie avec le Mouvement italien 5 étoiles et Alternative pour l'Allemagne rejoint les conservateurs…

18 juin 2014. **Irak. *Impeachment***. Le 18 juin, le député conservateur Peter Tapsell demande à la Chambre des communes le procès de Tony Blair « pour avoir potentiellement trompé la Chambre des communes sur la nécessité de l'invasion de l'Irak en 2003 ». La procédure d'*impeachment* n'a jamais été utilisée depuis la dernière tentative contre lord Melville en 1806. Pourtant, en 2004, plus d'une vingtaine de députés avaient déposé un amendement fondé sur la même procédure, sans succès. David Cameron est hostile à un procès car il a voté pour l'intervention en 2003. Il déclare attendre les résultats de l'enquête publique menée par l'ancien juge John Chilcot, dont le rapport est prêt mais bloqué depuis deux ans en raison de la confidentialité des documents qui y sont cités. Pourtant, Tony Blair persiste et signe en assumant cet engagement ; il publie notamment une tribune dans *Le Monde* pour défendre son attitude.

25 juin 2014. **Euthanasie.** La Cour suprême britannique refuse le 25 juin à Paul Lamb, 58 ans, paralysé de tous ses membres depuis vingt-trois ans, le droit de se suicider. Un tel acte nécessite en effet l'assistance d'un tiers, or l'assistance au suicide est un délit qui peut être puni de quatorze ans de prison. Cependant, dans ses motifs, la Cour ouvre une possibilité en indiquant que la décision a été prise pour « permettre au Parlement de considérer sa position », laissant entendre qu'une autre action pourrait prochainement aboutir à une autorisation.

Grèce

18 mai 2014. **Élections locales**. Les Grecs élisent au premier tour les maires des trois cent vingt-cinq communes et des treize

périphéries (départements). Les candidats indépendants se sont multipliés par défiance à l'égard des deux grands partis, le PASOK et la Nouvelle Démocratie.

Candidat à la mairie d'Athènes, Gregory Vallianatos, 58 ans, journaliste, sans étiquette, annonce sa séropositivité, démarche rare dans un pays où les malades du sida sont stigmatisés.

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 21 (- 1). Représentation proportionnelle à l'échelon national avec vote préférentiel. Seuil de 3 %.

La Cour suprême autorise la participation d'Aube dorée, extrême droite néonazie, aux élections européennes. En raison de poursuites contre ses dirigeants, on doutait de la possibilité que ce parti puisse s'y présenter.

Manolis Glezos, héros de la résistance grecque – il avait décroché en mai 1944 le drapeau nazi de l'Acropole et son frère a été fusillé par les nazis –, 92 ans, est candidat sur la liste de la gauche radicale. Il veut obtenir de l'Allemagne le remboursement du prêt forcé accordé en 1941 au III^e^ Reich. Si cela aboutissait, Athènes pourrait obtenir 70 milliards d'euros, montant très supérieur aux 33 milliards d'euros que la Grèce doit aux banques allemandes.

La victoire de Syriza est ambiguë. Si le parti d'extrême gauche est en tête aux européennes, il ne parvient pas à s'implanter lors des élections locales qui avaient lieu en même temps. Il n'emporte que deux régions dont un symbole, l'Attique. Le PASOK est relégué à la quatrième place derrière Aube dorée. La Coalition de la gauche radicale, menée par Alexis Tsipras, jeune leader de Syriza et candidat à la présidence de la Commission européenne pour les partis de gauche radicale, est en tête avec 26,55 % et 7 (+ 6) des 21 élus, devant la Nouvelle Démocratie, qui obtient 22,76 % et 6 élus (- 2), Aube dorée, qui avec 9,39 % et 2 élus (+ 2) progresse par rapport à juin 2012, L'Olivier, coalition formée autour du PASOK qui recule fortement avec 8,03 % et 2 élus (-6), La Rivière, du journaliste Stavros Theodorakis, avec 6,61 % et 2 élus (+ 2), le Parti communiste de Grèce (KKE), avec 6,07 % et 1 élu (- 1), les Grecs indépendants (ANEL), souverainiste, avec 3,44 % et 1 élu (+ 1).

La participation a été de 60 %.

Hongrie

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 21 (- 1). Représentation proportionnelle à l'échelon national avec listes bloquées. Seuil de 5 %.

Viktor Orbán remporte de façon triomphale les élections européennes. Son parti, l'Union civique hongroise-Parti populaire démocrate-chrétien, est largement en tête avec 51,5 % et 12 (- 2) des 21 élus, devant le Mouvement pour une meilleure Hongrie (Jobbik), parti nationaliste, antisémite et anti-Roms, extrême droite, qui obtient 14,7 % et 3 élus (=). Le Parti socialiste hongrois (MSZP), avec 10,9 % et 2 élus (- 2), reste en crise ; la Coalition démocratique (DK), gauche libérale et européenne, obtient 9,76 % et 2 élus (+ 1), Ensemble 2014-Parti du dialogue pour la Hongrie (Együtt 2014-PM), centre gauche européen, 7,22 % et 1 élu, Faire de la politique autrement (LMP), écologiste, 5,04 % et 1 élu.

La participation a été de 29 %.

27 mai 2014. CEDH. Le 27 mai, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la Hongrie pour le limogeage en 2012 du président de la Cour suprême, András Baka, coupable d'avoir critiqué les réformes judiciaires. La Cour a jugé qu'il n'avait pas eu accès à un tribunal, ne pouvant en saisir un pour contester la sanction.

Inde

7 avril-12 mai 2014. **Élections législatives**. La plus grande démocratie du monde connaît des élections législatives marquées par un bouleversement. Plus de 800 millions d'électeurs étaient convoqués et 553 801 801 ont voté, soit 66,38 %. Ces élections se déroulent en neuf phases sur plus d'un mois.

C'est un exceptionnel changement qui se produit avec l'écrasante victoire en sièges de la coalition menée par le Parti du peuple indien (BJP), nationaliste, qui obtient 336 sièges (+ 177) sur 543, alors que l'Alliance progressiste unie menée par le Congrès national indien, qui a dominé la vie politique indienne depuis l'indépendance, mises à part quelques brèves interruptions, n'en a que 59 (- 203).

C'est aussi un cuisant échec pour la dynastie Nehru-Gandhi, l'héritier, fils de Sonia, actuelle présidente du Congrès national indien, et de Rajiv Gandhi, ancien Premier ministre assassiné en 1991, petit-fils d'Indira Gandhi, arrière-petit-fils de Jawaharlal Nehru, Rahul Gandhi, 43 ans, apparaissant maladroit et mal préparé. Est-ce la fin de la dynastie ?

Le 20 mai, Narendra Modi, 43 ans, autoritaire populiste, est nommé Premier ministre. Il succède à Manmohan Singh, 81 ans, Congrès national indien, au pouvoir depuis dix ans, qui avait annoncé son retrait de la vie politique.

15 avril 2014. **Genre**. La Cour suprême indienne reconnaît l'existence d'un « troisième genre », ni masculin ni féminin. L'Inde compterait deux millions de transgenres souvent désignés sous le nom de *hijra* (eunuques). La Cour s'appuie sur la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la philosophie de Kant. Une telle reconnaissance a déjà eu lieu en Allemagne, en Australie, au Népal et au Bangladesh.

En décembre 2013, la même cour avait refusé de dépénaliser l'homosexualité qui reste un crime.

Irak

Juin 2014. **Djihadistes.** Après cinq jours de combats, les djihadistes de l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL ou EI), dont le chef est Abou Bakr al-Baghdadi, s'emparent le 5 juin de la province de Ninive et le 10 juin de son chef-lieu Mossoul, seconde ville du pays. L'EIIL contrôle déjà depuis le 2 janvier Falloujah, à soixante kilomètres de Bagdad, et plusieurs secteurs de la province d'Al-Anbâr. La situation peut profiter au gouvernement autonome kurde qui reprend la ville de Kirkouk le 11 juin. Le même jour, l'EIIL s'empare de Tikrit.

Le 18 juin, l'Irak fait appel à l'aide américaine, invoquant l'accord de sécurité avec les États-Unis. Jusqu'à maintenant, si ces derniers n'ont pas exclu des frappes aériennes, ils refusent toute intervention au sol. On constate une présence iranienne en Irak contre les djihadistes et, le 15 juin, l'Iran s'est dit prêt à aider l'Irak. La France est très réticente à l'idée d'apporter une aide.

Le 22 juin, l'EIIL prend trois villes de la province d'Al-Anbâr. Malgré les pressions des Occidentaux, le Premier ministre, Nouri al-Maliki, exclut le 25 juin la formation d'un gouvernement d'union nationale pour lutter contre les insurgés sunnites.

Les djihadistes sunnites annoncent le 29 juin, premier jour du ramadan, la création d'un califat islamique et appellent les musulmans du monde entier à prêter allégeance à leur chef. Rappelons que le califat a été aboli le 3 mars 1924 par

Mustafa Kemal Atatürk. L'EIIL nomme Abou Bakr al-Baghdadi calife.

Irlande

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 11 (- 1). Représentation proportionnelle avec vote unique transférable dans quatre circonscriptions.

Le Sinn Fein, gauche radicale, est le grand bénéficiaire du scrutin. Sa critique de l'austérité a été payante puisqu'il gagne six points, avec 19,5 % et 3 élus (+ 3). Le scrutin est catastrophique pour les travaillistes qui tombent à 5,3 % et n'ont plus aucune représentation (- 3), alors qu'ils avaient atteint 19,4 % aux législatives de 2011. Fine Gael, conservateur, perd quatorze points par rapport aux législatives, tout en recueillant 22,3 % et en conservant ses quatre élus. Le Fianna Fáil, libéral, obtient 22,3 % et 1 siège (- 2).

La participation a été de 52,4 %.

Italie

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 73 (=). Représentation proportionnelle dans cinq circonscriptions avec vote préférentiel. Seuil de 4 %.

Les députés du Mouvement 5 étoiles de Beppe Grillo, europhobe, sont approchés aussi bien par les Verts que par les eurosceptiques.

C'est un très beau succès personnel pour Matteo Renzi quelques semaines après son arrivée au pouvoir. Ce scrutin est non seulement un échec pour la droite de Forza Italia mais aussi pour le Mouvement 5 étoiles qui se voyait vainqueur. Le Parti démocratique est largement en tête avec 40,86 %, progressant de quinze points par rapport aux élections de 2013, et 31 (+ 10) des 73 élus, devant le Mouvement 5 étoiles, qui obtient 21,13 % et 17 élus (+ 17), Forza Italia, qui avec 16,8 % et 13 élus (- 16) connaît son pire score depuis 1994 ; suivent la Ligue du Nord, droite autonomiste europhobe, avec 6,19 % et 5 élus (- 4), le Nouveau Centre droit, avec 4,37 % et 3 élus (+ 3), l'Autre Europe avec Tsipras, avec 4,03 % et 3 élus (+ 3), les Frères d'Italie, avec 3,7 % et aucun élu, et le Parti populaire sud-tyrolien (SVP), avec 0,5 % et 1 élu (=).

La participation a été de 57,2 %.

Le Mouvement 5 étoiles rejoint l'UKIP britannique !

Libye

Avril à juin 2014. **Gouvernement**. Le 8 avril, le Parlement approuve le choix d'Abdallah al-Thani, 59 ans, qui assurait l'intérim depuis le 11 mars suite au renversement par le Congrès général national d'Ali Zeidan, comme Premier ministre et lui demande de former un gouvernement. Cependant, il renonce le 13 avril après avoir été victime d'une attaque armée la veille. Le 29 avril, le Parlement ne parvient pas lors d'un premier scrutin à élire un nouveau Premier ministre, Ahmed Maiteg, 52 ans, homme d'affaires soutenu par le groupe islamiste Wafa, n'obtenant que 67 des 152 suffrages et Omar al-Hassi, 48 ans, 34 voix. Suite à l'invasion de tireurs dans le Parlement, le second tour est reporté au 4 mai. Ce jour-là, le Parlement échoue encore, Ahmed Maiteg recueillant 73 voix et Omar al-Hassi 43, alors que 120 voix sont exigées. Maiteg devient alors seul candidat et dans un premier temps échoue de justesse avec 113 voix, puis est élu avec 121 voix. Le 25 mai, le Parlement accorde sa confiance au cabinet proposé, par 83 voix contre 12. Le cabinet entre en fonction le 26 mai, cependant le Premier ministre sortant, Abdallah al-Thani, qui conteste la régularité de la

désignation de son successeur, refuse de céder le pouvoir.

Le 9 juin, la Cour suprême déclare que l'élection le 4 mai d'Ahmed Maiteg comme Premier ministre est inconstitutionnelle et décide qu'Abdallah al-Thani reste Premier ministre.

25 juin 2014. **Élections législatives**. Les élections législatives ont lieu le 25 juin afin d'élire les deux cents membres de la Chambre des représentants devant remplacer le Congrès général national élu en 2012. La participation, très faible, est de 18 %. Les résultats doivent être annoncés fin juillet.

Luxembourg

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 6 (=). Représentation proportionnelle à l'échelon national avec vote préférentiel. Le panachage est possible.

Le Parti populaire chrétien-social (CSV/PCS) de Jean-Claude Juncker, candidat du Parti populaire européen à la Commission, arrive en tête avec 37,65 % et 3 (=) des 6 sièges, devant les Verts, avec 15,01 % et 1 élu (=), qui ont mis l'accent sur le traité transatlantique, le Parti démocratique, avec 14,77 % et 1 élu (=), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP), qui perd huit points avec 11,7 % et 1 élu (=), le Parti de la réforme démocratique alternative, avec 7,5 % et aucun élu, la Gauche, avec 5,8 % et aucun élu, et le Parti pirate, avec 4,2 % et aucun élu. C'est la commissaire Viviane Reding (CSV/PCS) qui obtient le meilleur résultat compte tenu du système préférentiel.

La participation a été de 95,9 % dans ce pays où le vote est obligatoire. C'est le meilleur taux de participation de l'Union européenne.

Pays-Bas

22 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 26 (=). Représentation proportionnelle dans dix-neuf circonscriptions avec vote préférentiel. Seuil de 4 %.

On s'attendait à un succès des populistes, mais ce sont des partis favorables à l'Europe qui arrivent en tête. La faible participation (37 %) peut expliquer aussi ce résultat. Démocrates 66, gauche libérale pro-européenne, crée la surprise en arrivant en tête avec 15,40 % et 4 (+ 1) des 26 élus, devant l'Appel chrétien-démocrate (CDA), qui obtient 15,1 % mais 5 élus (=) en raison de son alliance avec la coalition protestante CU-SGP. Le Parti pour la liberté (PVV) de Geert Wilders, extrême droite, recule de la deuxième à la troisième place avec 13,20 %, perdant quatre points, et obtient 4 élus (=), les propos racistes du leader ayant choqué les électeurs. Six autres partis se partagent les 13 sièges restants.

La participation, faible, a été de 37,3 %.

Geert Wilders renonce à son siège. Il avait tenté d'être à la fois membre du Parlement européen et du Parlement néerlandais, ce qui n'est pas possible : la Cour de justice a rejeté sa demande.

Pologne

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 51 sièges (=). Représentation proportionnelle dans treize circonscriptions avec vote préférentiel. Seuil de 5 %.

La « menace à l'Est » a influencé le scrutin. La plate-forme civique du Premier ministre, Donald Tusk, arrive en tête avec 32,1 % et 19 (- 6) des 51 élus, devant Droit et justice de l'ancien Premier ministre Jarosław Kaczyński, conservateur, avec 31,8 % et 19 élus (+ 4), l'Alliance de la gauche démocratique-Union travailliste, avec 9,4 % et 5 élus (- 2), la Nouvelle Droite (KPN), europhobe, avec 7,2 %

et 4 élus, le Parti paysan polonais, avec 6,8 % et 4 élus (+ 1), et Pologne solidaire, avec 4 % et aucun élu.

La participation n'a été que de 23,8 %.

25 mai 2014. **Ancien président**. Ancien premier secrétaire du Parti ouvrier uni polonais de 1981 à 1989, Premier ministre de 1981 à 1985, président du Conseil d'État de 1985 à 1989 et président de la République de 1989 à 1990, Wojciech Jaruzelski décède le 25 mai à 90 ans à l'hôpital miliaire de Varsovie. Déporté avec sa famille en Sibérie pendant la Seconde Guerre mondiale, en 1942, il s'engage dans l'Armée rouge. En 1956, il est à 36 ans le plus jeune général polonais. En 1970, il est ministre de la Défense au moment de la répression contre les grévistes de Gdańsk et Szczecin. Premier ministre, il avait déclaré « l'état de guerre » le 13 décembre 1981. Cependant, il saura accepter la transition démocratique et signera les accords de la table ronde en avril 1989, permettant l'organisation des premières élections libres à l'occasion desquelles Solidarność remporte une très nette victoire, Tadeusz Mazowiecki devenant Premier ministre et le général Jaruzelski président de la République. Jugé en 2009, il a affirmé que l'état de guerre était un « moindre mal par rapport au risque réel qui pesait » sur la Pologne, celui d'une intervention soviétique.

Slovaquie

25 mai 2014. **Élections européennes**. Sièges : 13 (=). Représentation proportionnelle à l'échelon national avec vote préférentiel pour deux candidats. Seuil de 5 %.

Une fois de plus, la Slovaquie enregistre la plus faible participation avec seulement 13 % de votants. C'est encore plus faible qu'en 2004 et 2009. La coalition de droite et du centre Union démocrate et chrétienne slovaque-Parti démocrate (SDKU-DS-KDH-SMK-MPK) est en tête avec 27,49 % et 6 (- 1) des 13 sièges, devant Direction 24-SMER, socialiste, du Premier ministre Robert Fico, qui perd dix points avec 24,09 % et 4 élus (- 1). Les gens ordinaires et personnalités indépendantes (OL'ANO) obtiennent 7,46 % et 1 élu, Nouvelle Majorité-Démocrates conservateurs-Parti civique conservateur (NOVA-OKS-KDS) 6,83 % et 1 élu (+ 1), Liberté et solidarité (SAS), libéral, 6,66 % et 1 élu (+ 1), le Parti de la coalition hongroise, droite, 6,5 % et 1 élu (- 1), et le Pont, droite, 5,8 % et 1 élu. Le Parti national slovaque (SNS), ultranationaliste, anti-Hongrois et anti-Roms, qui aurait pu être un appoint décisif pour le Front national français afin de former un groupe, avec 3,61 % perd son seul élu.

Syrie

Avril-juin 2014. **Guerre civile**. Les affrontements au sein de la rébellion découragent les donateurs. Les combattants de l'EIIL (ou EI) doivent se replier dans le nord-est.

Entre le 9 et le 16 avril, l'armée syrienne reprend les villes de Rankous et Maaloula, et lance une offensive pour reprendre le centre de Homs. Le 4 mai, un accord intervient entre le régime et les rebelles pour leur retrait de Homs. L'accord concerne deux mille deux cent cinquante combattants, civils et blessés et prévoit la libération de soixante-dix prisonniers libanais et iraniens détenus par des islamistes à Alep, ainsi que l'entrée d'une aide humanitaire dans deux villages chiites favorables au régime dans la province d'Alep. Le retrait de Homs commence le 7 mai.

Le 13 mai, Lakhdar Brahimi, 80 ans, diplomate algérien, démissionne de ses

fonctions de négociateur des Nations unies. Il avait affirmé que l'élection présidentielle compromettrait gravement les futures négociations.

Le 22 mai, la Chine et la Russie s'opposent à une résolution déposée par la France qui prévoit la saisine de la Cour pénale internationale sur la situation syrienne.

Le 28 mai, l'Union européenne renouvelle ses sanctions jusqu'au 1er juin 2015.

Le 9 juin, Bachar el-Assad décrète une amnistie, la plus importante depuis l'arrivée au pouvoir de la famille Assad.

La nouvelle situation en Irak pourrait aider Bachar el-Assad et inciter les Occidentaux à cesser de soutenir l'opposition.

3 juin 2014. **Élection présidentielle**. Vingt-quatre candidatures sont présentées, dont celles de deux femmes et d'un chrétien. Le 4 mai, la Cour constitutionnelle n'en valide que trois : le président sortant Bachar el-Assad, Hassan Abdallah al-Nouri, ancien député, ancien secrétaire d'État, technocrate, diplômé de l'université Saint-Esprit au Liban, et Maher Abdel Hafiz Hajjar, sans étiquette, ancien membre du Parti communiste.

Le président Bachar al-Assad est réélu avec 92,2 % des voix contre 4,5 % à Hassan Abdallah al-Nouri et 3,3 % à Maher Abdel Hafiz Hajjar.

La participation a été de 73,4 %. Le vote ayant eu lieu dans les zones tenues par le régime, seuls 60 % des 15 millions d'électeurs pouvaient y participer.

Thaïlande

7, 8, 21 et 22 mai 2014. **Coup d'État**. Le 7 mai, la Cour constitutionnelle démet de leurs fonctions la Première ministre Yingluck Shinawatra, au pouvoir depuis le 8 août 2011, pour népotisme, ainsi que plusieurs ministres, dont les ministres des Affaires étrangères et des Finances. Les vingt-cinq autres membres du cabinet nomment Niwattumrong Boonsongpaisan, 66 ans, ministre du Commerce, comme Premier ministre expédiant les affaires courantes.

Le 21 mai, l'armée impose la loi martiale, agissant sans l'aval du gouvernement par intérim, mais affirme qu'il ne s'agit pas d'un coup d'État car la Constitution n'est pas suspendue. L'ambiguïté est levée le 22 mai, l'armée prenant officiellement le pouvoir avec le Commandement de maintien de la paix et de l'ordre dirigé par le général Prayuth Chan-ocha, 60 ans, qui assure les fonctions de chef du gouvernement. C'est le dix-neuvième coup d'État depuis 1932.

Les leaders des différentes factions sont arrêtés dans une sorte de guet-apens. La Première ministre est également arrêtée ainsi que plus de deux cents personnalités politiques et universitaires.

Le 24 mai, la junte annonce la dissolution du Sénat et l'octroi des pouvoirs législatif et judiciaire au général Prayuth Chan-ocha.

Des manifestations sporadiques ont lieu contre le coup d'État.

Le roi Bhumibol approuve le chef de la junte le 26 mai.

Les élections n'auront pas lieu avant « quinze mois », selon les militaires.

Turquie

Avril 2014. **Liberté d'expression. Réforme judiciaire. Cour constitutionnelle**. La Cour constitutionnelle juge illégale l'interdiction d'internet. Le Premier ministre, Recep Tayyip Erdoğan, manifeste un très vif mécontentement.

La Cour continue à manifester sa défiance à l'égard du Premier ministre en annulant le 11 avril une partie de la réforme judiciaire visant à renforcer le contrôle sur les magistrats. Elle annule notamment les pouvoirs accordés au ministre de la

Justice sur le Haut Conseil des juges et procureurs, en charge notamment de la nomination des juges. La réforme avait été mise en place après la révélation en décembre d'un scandale de corruption touchant des dizaines de proches du régime.

Le 29 mai, la Cour constitutionnelle juge que le blocage du site internet Youtube imposé le 27 mars par le gouvernement viole les droits des utilisateurs et la liberté d'expression.

Ukraine

Avril-juin 2014. **Crise politique. Russie**.

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN confirment le 1er avril la suspension de la coopération civile et militaire avec la Russie et ne reconnaissent pas l'annexion de la Crimée.

Le 6 avril, après une manifestation ayant rassemblé deux mille personnes, cent cinquante manifestants prorusses pénètrent dans les locaux de l'administration provinciale à Donetsk et hissent le drapeau russe. Le lendemain, ils proclament une « république populaire de Donetsk ».

Le 7 avril, deux cents militants prorusses investissent le bâtiment de l'administration régionale de Kharkiv (Kharkov), deuxième ville du pays. Des prorusses s'emparent d'armes dans un bâtiment à Louhansk (Lougansk).

Le 10 avril, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe prive les dix-huit députés russes de leur droit de vote dans une résolution adoptée par 145 voix contre 21 et 22 abstentions.

Le 17 avril a lieu à Genève une réunion quadripartite entre l'Union européenne, l'Ukraine, la Russie et les États-Unis. Un accord prévoit le désarmement des groupes illégaux et l'évacuation des bâtiments occupés. Les séparatistes ne le respectent pas.

Le 22 avril, le leader des Tatars de Crimée, Moustafa Djemilev, est interdit pour cinq ans d'accès à ce territoire rattaché à la Russie en mars.

Le 24 avril, des chars ukrainiens pénètrent à Sloviansk (Slaviansk). L'Ukraine met en place un blocus.

Le 2 mai, quarante et une personnes sont tuées et cent soixante-dix blessées dans l'incendie de la Maison des syndicats à Odessa, où des militants prorusses se trouvaient après des violences avec des partisans de l'unité ukrainienne. Le 4 mai, plus de deux mille prorusses prennent d'assaut le siège de la police à Odessa et obtiennent la libération des prisonniers capturés le 2 mai.

Le 11 mai, un référendum est organisé par les prorusses à Donetsk et Louhansk. Pourtant, le 7 mai, le président russe, Vladimir Poutine, avait officiellement demandé son report et annoncé le retrait de ses troupes de la frontière. 89 % des votants se sont exprimés en faveur de l'autonomie, la participation ayant été de 75 %.

Le 14 mai débute un processus de « dialogue national » réunissant le Premier ministre Arseni Iatseniouk, trois anciens présidents et les candidats à l'élection présidentielle, ainsi que des députés et des responsables régionaux. Les « séparatistes » sont absents.

Le 19 mai, le président Poutine ordonne le retrait de ses troupes de la frontière ukrainienne et enjoint à Kiev de faire de même.

Dans un rapport portant sur la période du 2 avril au 6 mai, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés estime le 20 mai qu'environ dix mille personnes, surtout des Tatars, ont été déplacées en Ukraine.

Les 4 et 5 juin, le sommet du G8 devenu G7 se déroule sans la Russie. Mais la venue de Vladimir Poutine aux

cérémonies du débarquement en Normandie est l'occasion d'une première rencontre avec les Occidentaux depuis l'annexion de la Crimée. Poutine s'entretient avec son homologue ukrainien, Petro Porochenko, pendant un quart d'heure le 6 juin, en présence de François Hollande et d'Angela Merkel, et avec Barack Obama pendant une dizaine de minutes, alors que le président américain avait cherché à éviter tout contact.

Le président Porochenko présente le 12 juin son plan de paix à Vladimir Poutine. Il prévoit des couloirs humanitaires.

Dans la nuit du 13 au 14 juin, un avion militaire est abattu par des séparatistes alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Louhansk, faisant quarante-neuf morts. L'Ukraine et les États-Unis accusent la Russie d'avoir livré des armes lourdes aux séparatistes.

Le 24 juin, le président Poutine propose d'annuler la décision du 1er mars sur le recours de l'armée russe en territoire ukrainien. Le lendemain, le Sénat accepte à la quasi-unanimité de lever l'autorisation d'intervention.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu unilatéral le 20 juin, les prorusses attaquent les positions loyalistes.

Le 27 juin est signé l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne. C'est le refus de l'ancien président ukrainien Viktor Ianoukovitch de signer cet accord qui avait entraîné la « révolution du Maïdan ».

25 mai 2014. **Élection présidentielle**. Vingt et un candidats s'affrontent au cours de cette élection.

Les séparatistes de l'Est empêchent le scrutin dans une quinzaine de villes du Donbass.

C'est Petro Porochenko, 48 ans, « roi du chocolat », un des dix hommes les plus riches du pays, ancien soutien de Viktor Ianoukovitch, indépendant soutenu par l'Alliance démocratique pour la réforme de Vitali Klitschko, 42 ans, élu le même jour maire de Kiev, qui l'emporte dès le premier tour avec 55,9 %, battant largement Ioulia Timochenko, 53 ans, Union panukrainienne Patrie, ancienne Première ministre, avec 12,9 %, Oleh Lyashko, 42 ans, parti nationaliste Svoboda, avec 8,4 %, Anatoliy Hrytsenko, 56 ans, Notre Ukraine, avec 5,5 %, Sergei Tigipko, 54 ans, indépendant, ancien membre du Parti des régions, avec 5,3 %, Mikhaïl Dobkin, 54 ans, Parti des régions, ancien gouverneur de la région russophone de Kharkiv, avec 3,1 %, Oleh Tyahnybok, 45 ans, Svoboda (Liberté), avec 1,3 %, Dmytro Yaroch, 42 ans, Secteur droit, nationaliste, avec 0,9 %.

Le nouvel élu entre en fonction le 7 juin. Le 18, il nomme Pavlo Klimkin, 46 ans, ministre des Affaires étrangères, ce qui est confirmé le lendemain par le Parlement.

Union européenne

22-25 mai à juin 2014. **Élections européennes**. Les élections ont lieu dans la période du 22 au 25 mai, au lieu de celle du 7 au 10 juin initialement prévue.

Dans le nouveau Parlement, l'Allemagne perd trois sièges et douze États membres en perdent un.

La précampagne est marquée par les thèmes de l'austérité, de l'immigration et de la défiance à l'égard de Bruxelles.

Le 9 avril a lieu un débat télévisé entre Martin Schulz, socialiste, et Jean-Claude Juncker, conservateur candidats à la présidence de la Commission. Le 28 avril, un débat réunit quatre des cinq candidats, avec Jean-Claude Juncker, Martin Schulz, Guy Verhofstadt, libéral, et Ska Keller, écologiste, Alexis Tsipras, extrême gauche, ayant décliné l'invitation.

Le 16 avril, Daniel Cohn-Bendit fait ses

adieux après quatre mandats de député européen.

Le 20 mai a lieu le dernier débat entre Jean-Claude Juncker et Martin Schulz à Hambourg.

Ce sont les conservateurs du Parti populaire européen qui l'emportent avec 29,43 %, tout en chutant d'un peu plus de sept points. Ils ont 221 sièges (- 53) sur 751 et devancent de peu l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S & D), qui obtient 25,43 % des voix et 191 élus (- 5). Les Conservateurs et réformistes européens recueillent 9,32 % et ont 70 élus (+ 13), L'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe avec 8,92 % a 67 élus (- 16), la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique avec 6,92 % a 52 élus (+ 17), les Verts-Alliance libre européenne avec 6,66 % ont 50 élus (- 7) et Europe de la liberté et de la démocratie avec 6,39 % a 48 élus (- 17). On dénombre par ailleurs 52 non-inscrits (6,92 %) et 63 nouveaux députés sans appartenance à un groupe du Parlement sortant (8,39 %).

Résultats des élections 2014 par groupe politique selon le Parlement européen

Participation 43,09 % (+ 0,2)

Partis	*voix*	*% des sièges*	*sièges*
Parti populaire européen (PPE)	38 610 376	29,43 %	221 (- 53)
Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S & D)	40 202 068	25,43 %	191 (- 5)
Conservateurs et réformistes européens (ECR)	8 612 168	9,32 %	70 (+ 13)
Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE)	11 652 405	8,92 %	67 (- 16)
Gauche unitaire européenne/ Gauche verte nordique (GUE/NGL)	9 243 548	6,92 %	52 (+ 17)
Verts-Alliance libre européenne (Verts/ALE)	12 058 475	6,66 %	50 (- 7)
Europe de la liberté et de la démocratie (EFD)	n. d.	6,39 %	48 (- 17)
Non-inscrits	n. d.	6,92 %	52

n. d. : résultat non disponible.

Le 27 mai, un dîner informel réunit chefs d'État ou de gouvernement à Bruxelles pour tirer les conséquences des élections. Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, est chargé de préparer les nominations.

Le 4 juin, l'Allemand Manfred Weber, 41 ans, CSU, est élu président du groupe PPE avec 190 voix sur 192, succédant au Français Joseph Daul, 67 ans, UMP, qui ne s'était pas représenté aux élections. Le groupe comprend 220 députés.

Le Mouvement 5 étoiles de l'Italien Beppe Grillo s'allie à l'UKIP britannique

et Alternative pour l'Allemagne rejoint les conservateurs britanniques.

Le Front national français ne parvient pas à trouver des partenaires pour former un groupe. L'une de ses députés, Joëlle Bergeron, 64 ans, conseillère municipale de Lorient, favorable au droit de vote des étrangers aux élections locales, élue dans l'Ouest, permet à Nigel Farage, leader de l'UKIP, de former un groupe en le rejoignant, Europe de la liberté et de la démocratie, qui compte 48 députés dont, outre cette transfuge, 24 membres de l'UKIP, 17 du Mouvement 5 étoiles de Beppe Grillo, 2 Lituaniens d'Ordre et justice, souverainiste, 1 Tchèque du Parti des citoyens libres, 2 démocrates suédois et 1 Lettone de l'Union des Verts et des paysans.

Le groupe des Conservateurs et réformistes européens élit le Britannique Syed Kamall à sa présidence, le président sortant, Martin Callanan, n'ayant pas été réélu député au Royaume-Uni. Le groupe compte 70 membres contre 54 précédemment, issus de treize États. Il a reçu le renfort d'Alternative pour l'Allemagne et des nationalistes de N-VA.

Le groupe des Verts qui comptait 50 membres élit le 11 juin 2014 l'Allemande Rebecca Harms, coprésidente sortante, et le Belge Philippe Lamberts comme coprésidents. Daniel Cohn-Bendit était le coprésident sortant. Philippe Lamberts a été désigné au deuxième tour contre le Français Yannick Jadot. Le groupe compte désormais 54 membres.

Le groupe de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, qui passe de 35 à 52 sièges, élit l'Allemande Gabriele Zimmer présidente. Le groupe a reçu le renfort du parti espagnol Podemos, du parti italien Autre Europe avec Tsipras, des partis pour la protection des animaux néerlandais et allemand, de Bildu (coalition espagnole Los pueblos deciden) et de Ming Flanagan, député indépendant irlandais.

Le 17 juin, Guy Verhofstadt, ancien Premier ministre belge et candidat des libéraux à la Commission, est élu président du groupe Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe, qui compte 67 membres.

Le 18 juin, l'Allemand Martin Schulz, président sortant, est réélu président du groupe Alliance progressiste des socialistes et démocrates, qui compte 191 députés, par 162 voix sur 170 votants. Il était seul candidat.

Le 24 juin, le groupe Europe de la liberté et de la démocratie devient Europe de la liberté et de la démocratie directe (EFDD) et est coprésidé par le Britannique Nigel Farage, UKIP, et l'Italien David Borrelli, Mouvement 5 étoiles.

Mai-juin 2014. **Commission**. Suite aux élections au Parlement où le PPE est majoritaire, la candidature de Jean-Claude Juncker semble s'imposer même si Angela Merkel y est peu favorable et David Cameron absolument opposé. La même réticence se retrouve chez les Premiers ministres néerlandais et suédois. Tony Blair demande à David Cameron d'atténuer sa position. Pour contourner le veto de David Cameron, la candidature de Michel Barnier pourrait avoir des chances.

Les 9 et 10 juin se tient un mini-sommet de l'Europe du Nord réunissant les chefs de gouvernement allemand, néerlandais, britannique et suédois en Suède afin de torpiller la candidature Juncker. L'opération échoue en raison de l'hostilité d'Angela Merkel qui s'oppose vivement à David Cameron.

Le 21 juin, le président Hollande réunit huit chefs de gouvernement de tendance centre gauche (l'Italien Matteo Renzi, l'Allemand Sigmar Gabriel, la Danoise Helle Thorning-Schmidt, le Roumain

Victor Viorel Ponta, le Slovaque Robert Fico, le Tchèque Bohuslav Sobotka, le Maltais Joseph Muscat, l'Autrichien Werner Faymann et le Belge Elio Di Rupo) afin d'évoquer les autres nominations.

Le 27 juin, le Conseil européen propose Jean-Claude Juncker, 59 ans, ancien Premier ministre luxembourgeois, chrétien-démocrate, au poste de président de la Commission. Le Parlement se prononcera le 16 juillet, mais les socialistes soutiennent aussi sa candidature.

29 mai 2014. **Initiative citoyenne**. La Commission refuse le 29 mai de proposer une législation qui interdirait tout financement européen dans la recherche entraînant la destruction de cellules-souches embryonnaires humaines et toute aide au développement finançant l'avortement. Cette demande résulte de l'initiative citoyenne lancée par le collectif « Un de nous » et réunissant 1,7 million de signatures.